

morbihan



La Citadelle du Port-Louis, où s'installe le Musée de l'Atlantique.

Photo Lasbleiz

Cahiers de L'UMIVEM

été 1977

N° 16

Qu'est-ce que l'UMIVEM ?

L'UMIVEM (Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan) filiale de la Fédération Nationale de Sauvergarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM), présidée par Henry de Sagogne, a été fondée en mars 1969 sous la présidence du Préfet du Morbihan.

L'UMIVEM groupe les associations qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre à la protection du patrimoine naturel, artistique, historique, du département.

Les animateurs de l'UMIVEM ne défendent pas le passé pour le passé mais souhaitent prouver que sens du présent et respect du passé ne sont pas incompatibles. D'accord avec les autorités ministérielles préoccupées particulièrement de l'environnement, ils estiment que les hommes d'aujourd'hui ont besoin de beauté et ils désirent à la fois préserver et mettre en valeur ce qui répond à ce besoin.

Sommaire de ce numéro

— Discours du Président Valéry GISCARD D'ESTAING à Vannes le 8 février 1977 ..	Page 1
— Assemblée Générale 1976	Page 6
— Discours de la Présidente (M.C. Borde)	Page 7
— La Loi sur la Protection de la Nature (R. Julienne)	Page 12
— Dialogue entre l'Administration et les Associations	Page 13
— Au Pays de Baud	Page 26
— Pour Préparer l'Assemblée 1977	Page 27
— Pour vos Promenades Pédestres ; circuits en pays de Rhuy, à Ploerdut, à Groix, à La Trinité et en rivière d'Etel	Page 28
— Programmes des Etapes Musicales	Page 11
— Informations diverses : Breiz-Santel, la Madeleine, le poids de l'insularité.	Page 5

Adresse : Madame R. BORDE
BORDLANN — 56600 LANESTER — Tél. 76.10.47 — 76.16.22

Cotisations : Etudiant : 5 F — Membre Actif : 25 F
Membre Bienfaiteur : 50 F et plus

C.C.P. UMIVEM 3678-40 K Nantes - Compte bancaire B.P.B.A. Lorient

Amis de l'an dernier, avez-vous réglé votre cotisation 1977 ?

DISCOURS DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING, Président de la République, au Palais des Arts de Vannes

mardi 8 février 1977

« ...Je pense que la politique de la France, que la réflexion politique de la France, ne doit pas être exclusivement parisienne... »

...A l'occasion de la réunion du Conservatoire du littoral, devant les principaux représentants et les élus de la côte bretonne, les circonstances sont bonnes pour parler d'un grand sujet qui est la politique nationale d'aménagement du littoral français, et je développerai successivement trois points :

- le littoral français doit être mis en valeur, et ça doit être un grand axe de notre politique nationale,
- le littoral doit aussi être protégé,
- et enfin, la politique en faveur du littoral doit être conduite avec le concours actif de tous : l'Etat, les collectivités et les usagers...

...Notre politique du littoral doit éviter deux écueils :

Le premier serait de ne rien faire, c'est-à-dire interdire toute nouvelle utilisation, au mépris des besoins de notre économie et des aspirations des Français à profiter des bienfaits de la mer :

Et l'autre écueil, ce serait de laisser faire, c'est-à-dire de permettre une urbanisation anarchique et mutilante.

Le Littoral Français doit être mis en valeur, il doit aussi être protégé.

La protection du littoral est une condition essentielle de la réussite de la politique d'aménagement du littoral.

Car, à quoi servirait d'ouvrir le littoral à tous s'il devenait un champ de débris ? A quoi servirait d'encourager les activités marines si, en même temps, la pollution les entravait ? A quoi servirait de vouloir les plages libres si des murs de béton s'édifiaient partout ? A quoi servirait de vouloir une nature authentique si des constructions dispersées « mitaient » les paysages jusqu'à les faire disparaître ? La politique du littoral doit être un exemple de promotion d'activités à la fois productives et respectueuses de l'environnement.

Des choix sont nécessaires. Nous avons le courage de les faire. L'Etat, pour sa part, est décidé à s'engager, à la fois sur terre et sur mer.

L'année 1977 sera une année décisive pour l'avenir du littoral terrestre. Elle est la première année où des actions sont entreprises par le conservatoire du littoral. Elle est aussi la première année de mise en œuvre de deux lois relatives à l'environnement récemment votées par le Parlement. L'une sur la protection de la nature et l'autre sur l'urbanisme...

La mission confiée au Conservatoire vise trois objectifs :

— Le premier est d'ordre écologique : sauver les espaces naturels encore intacts sur le bord de la mer ou sur les bords des lacs avec leur flore, leur faune et leur paysage.

— Le deuxième objectif est d'ordre économique : favoriser une nouvelle orientation de la construction — je veux dire de la construction de logements et de résidences. Il n'est pas souhaitable que cette activité importante pour maintes communes du littoral s'arrête.

Et je tiens à rendre hommage à cet égard à la qualité de l'effort de construction sur le littoral breton. Tout à l'heure, en hélicoptère — la providence, celle qui veille sur le sort des Présidents de la République avait fait en sorte que le plafond soit suffisamment élevé — nous apercevions, entre les nuages, les constructions du littoral. Et je tiens à dire, puisque je survole toutes sortes de régions de France, que la qualité de la construction, que son adaptation au paysage, représentent un succès remarquable pour les bâtisseurs bretons. Mais il faut que cette construction se développe également pour l'arrière pays au lieu de prendre la forme malheureusement d'une construction linéaire en bord de mer. En deça des espaces naturels restés libres en première ligne et, donc largement ouverte, il y a place pour un aménagement harmonieux de construction en profondeur.

— Le troisième objectif est touristique : conserver et améliorer ce qui fait l'attrait de nos côtes. Il s'agit de protéger et de mettre en valeur certains sites de grande beauté, certains paysages magnifiques, pour que l'ensemble de la population puisse en profiter sans les détériorer.

Les premières acquisitions de terrains ont été signées. Un an après sa mise en place, le Conservatoire aura acquis environ 1.500 hectares de sites précieux. A cette surface vont s'ajouter 1.500 hectares qui avaient déjà été acquis par le Ministère de l'Équipement, ou par le Ministère de la Qualité de la Vie, ces dernières années dans un but de protection...

...Dès cette année, conformément aux souhaits exprimés par le Parlement, 10 MF supplémentaires seront alloués aux dotations du Conservatoire. J'ai de plus demandé au Gouvernement qu'à partir de 1978 les dotations versées au Conservatoire lui permettent d'atteindre son rythme de croisière et respecter ainsi l'objectif que nous nous sommes fixés, qui est l'acquisition de 10.000 hectares côtiers d'ici à 1981. Donc, par rapport à sa dotation initiale, le Conservatoire verra sa dotation pratiquement doublée à partir de 1978.

Je n'entrerai pas dans le détail des opérations et des responsabilités de ce Conservatoire, je souhaite qu'il puisse montrer en liaison avec les collectivités locales, comment on peut ouvrir au public des espaces naturels sans les défigurer, je souhaite, en particulier, que la circulation automobile soit proscrite et rendue impossible sur les terrains du Conservatoire. Je souhaite que le Conservatoire devienne un lieu ouvert d'échanges et de confrontation — confrontation pacifique — entre tous ceux qui veulent concilier nature et aménagement.

La protection du littoral passe aussi par des règles claires et précises et qui soient appliquées courageusement par les services administratifs. Notre arsenal de textes législatifs et réglementaires est désormais bien fourni. Je dirai même qu'il est suffisant et, à part quelques dispositions complémentaires, je ne crois pas que notre activité de protection de la nature doive s'exercer en « chambre » à pondre des textes législatifs mal appliqués. Je crois qu'il

faut passer maintenant à la phase essentielle qui est celle de leur application. Et je tiens à rendre hommage aux parlementaires qui dans les débats sur ces textes, ont su faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts immédiats. Il faut maintenant appliquer ces textes : délimiter des zones à protéger, et mettre en œuvre les directives sur l'urbanisme du littoral. Le droit d'accès aux plages et le droit de libre promenade le long du littoral sera exercé progressivement à partir de cette année, et naturellement dans des conditions telles que ceux-ci soient acceptés, je dirai, dans un esprit d'ouverture, par l'ensemble des intéressés. Les nouvelles routes seront désormais construites éloignées du rivage de façon à ne pas empiéter sur celui-ci. Les zones les plus fragiles présentant un intérêt écologique, ne seront plus construites...

...Un autre exemple d'orientation nouvelle concerne le domaine public maritime.

Sa protection est nettement améliorée depuis la directive que j'ai signée en 1973 lorsque j'étais Ministre des Finances et, donc à ce titre, tuteur de la gestion de l'administration des Domaines. Et j'ai signé avec le Ministre de l'Équipement de l'époque qui était M. GUICHARD une directive concernant les cessions de terrains du domaine public maritime ou l'utilisation de ces terrains est assurée de façon attentive et rigoureuse et aucune exception ne sera acceptée.

Sur terre, nous devons ménager l'avenir en protégeant de façon active l'environnement. **Mais sur mer, la tâche n'est pas moins importante...**

Sur le plan international d'abord, la France est décidée à exécuter avec rigueur les engagements récemment souscrits, c'est-à-dire à empêcher et à réduire les déversements polluants faits à partir de ses côtes ou à partir de ses navires.

La pollution de nos côtes vient aussi des accidents de la navigation...

Le trafic maritime croisant au large des côtes de Bretagne et traversant la Manche est le plus important du monde. Chaque année 11.000 bateaux suivent cette route, transportant notamment 400 millions de tonnes de pétrole. Malgré les améliorations continues apportées à la sécurité des navires, un tel mouvement présente des risques, quelles que soient les précautions prises...

Notre premier souci est de réduire ces risques et trois décisions iront dans ce sens :

— d'ici 6 mois, la circulation maritime dans les zones vulnérables, notamment au large d'Quessant, sera canalisée dans des parcours obligatoires. L'on ne verra donc plus de navires remonter à contre courant du flot des autres, leur coupant la voie et multipliant les risques de collision, notamment avec les plus petits bâtiments.

— Dès cette année, nos côtes et nos eaux territoriales seront mises sous surveillance aérienne accrue. La sécurité de la navigation s'en trouvera renforcée. Une crainte salutaire pèsera, je pense, sur les navires qui auraient l'intention de déverser leur résidus en mer.

— enfin, le nombre de balises, radars et autres dispositifs de contrôle sera augmenté pour mieux assurer le respect des règles de circulation et apporter aux bateaux une aide supplémentaire dans leur navigation. Une station radar sera installée à Quessant en particulier.

Le Ministre de la Défense, élu de la Bretagne, veillera à ce que nos grands moyens d'intervention maritime se consacrent avec leur efficacité et leur qualité que nous connaissons à cette action de surveillance et de protection.

Les accidents restent néanmoins possibles et il faudra donc accroître notre potentiel de lutte contre l'éventualité de telles catastrophes. Et tel est le sens de quatre autres décisions prises par le gouvernement. Si je traite de ce sujet à un jour où il ne se trouve pas d'immédiate actualité, c'est pour que, contrairement à une opinion largement répandue, — et si elle est répandue c'est parce qu'on la répand, bien entendu — le gouvernement n'attend pas pour agir que les problèmes se posent. Il a en matière de protection du littoral, il a, en ce qui concerne la sécurité de la navigation, une action continue et qui sera marquée par les quatre décisions suivantes :

- La première est de confier à une autorité unique, celle du Préfet maritime, la responsabilité de déclencher et de conduire en mer les opérations nécessaires.
- La seconde décision est la création d'un fonds de prévoyance. Ce fonds pourra être mobilisé sans attendre, pour faire face à des situations d'urgence.
- La troisième décision, récemment prise par le Conseil des Ministres et qui sera soumise au Parlement au cours de sa session de printemps, autorisera la France à participer à un fonds international pour l'indemnisation des victimes de ces catastrophes.
- La quatrième décision est de proposer à nos partenaires européens dans le cadre du programme européen de l'environnement dont je souhaite que le Gouvernement français prenne la tête, de financer, en commun, des recherches pour améliorer les techniques de lutte contre les marées noires.

Mais la dégradation de nos rivages et de notre mer provient aussi de nos rivières, de nos villes et de nos industries. Il faut donc que ces rejets soient réduits aussi vite que l'exige la protection de la nature et que le permettent nos capacités financières, et conduite bien entendu de telle manière qu'elle ne désorganise pas la production.

J'ai demandé d'examiner comment le problème de l'assainissement pourrait être résolu dans les cinq prochaines années sur la base des propositions formulées conjointement par les quatre régions de l'Ouest, je veux dire les régions de Basse-Normandie, de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charente. Une solution requerra un effort de tous les partenaires concernés, mais l'enjeu en vaut la peine. Et si ce plan de 5 ans d'assainissement pouvait être établi, une dotation du fonds interministériel de l'aménagement du territoire permettrait d'accélérer les programmes.

Mon troisième point sur ce grand sujet de la valorisation du littoral français, c'est de vous dire que **cette politique en faveur du littoral doit être conduite avec le concours actif de tous.**

C'est une politique d'intérêt national. Elle est l'affaire de tous, l'Etat ne peut pas la conduire seul.

Les communes, les départements, les régions, les associations d'habitants puisque vous savez que nous souhaitons un large développement du mouvement associatif en France, doivent contribuer à faire respecter la discipline nécessaire et à choisir les moyens les mieux adaptés.

A cet égard, je citerai trois directions qui me paraissent prometteuses :

D'abord pour mettre en œuvre cet aménagement du littoral, **le département me paraît être le pivot naturel.** Les départements qui en plus des actions particulières d'équipement, prendront en main l'aménagement d'ensemble de leur littoral, aussi bien sur le plan foncier que sur celui de la conception des réalisations, seront aidés en priorité par l'Etat. J'observe d'ailleurs que certains conseils généraux vont déjà dans cette direction, comme le Morbihan par exemple, dans le domaine de la pêche où son action doit être soutenue, comme la Vendée pour ce qui concerne l'aménagement de son littoral.

La deuxième direction c'est de vous dire que la coopération intercommunale peut être un cadre efficace pour l'action. Là aussi, l'Etat accordera si on le lui demande une aide prioritaire. J'ai remarqué, par exemple, que le schéma d'aménagement du littoral breton avait délimité quatorze unités d'aménagement, à l'initiative des élus eux-mêmes. Ces unités d'aménagement ne pourraient-elles pas dans une certaine mesure, préfigurer des modalités nouvelles de coopération entre les communes ?

Et la troisième direction, c'est de vous dire que les associations de l'environnement peuvent aussi compléter l'action des pouvoirs publics. En participant à des actions positives de sauvegarde de l'environnement et en faisant appel, au besoin, au mécénat, à l'exemple de nos voisins britanniques... »

Merci, M. le Président.

..

BREIZ-SANTEL RENAIT.

Pour le 25^{ème} anniversaire de sa fondation, Breiz-Santel publie un numéro fort intéressant de son bulletin. On y trouve des conseils aux rénovateurs. Et une feuille d'enquête sur l'état des chapelles, fontaines et calvaires de Bretagne.

Ecrire à : **G. Bureau du Colombier**, 18, rue Emile Burgault, Vannes.

..

L'Association des Amis de la chapelle de la Madeleine à Carnac (voir n° 15) jeune et fort active, vient de publier une brochure, qui peut intéresser en particulier toutes les personnes qui s'appellent Madeleine.

M^{me} **Brigitte Dumortier** a écrit une étude à lire « Les poids de l'insularité dans trois îles de Bretagne : Belle-Ile, Houat, Hoedic », 48, Boulevard Jourdan 75114 (36 +).

Le livre d'**Albert Degez** : « Restaurer en Morbihan », paraîtra cet automne. Vous recevrez des lettres de souscription.

..

ASSEMBLEE GENERALE 1976

L'assemblée générale de l'UMIVEM s'est tenue à la Préfecture de VAN-
NES, le 3 décembre 1976, les affaires intérieures se sont traitées le matin lors
de l'assemblée générale statutaire. Au cours de cette assemblée ont eu lieu
les élections du conseil. Il fallait pourvoir au remplacement de :

M. Roger Mahéo, démissionnaire, de M. J.-C. Rouene, notre dévoué
trésorier (quittant le Morbihan il avait demandé l'approbation de ses comptes.
Il l'obtint avec les remerciements de l'assemblée), M^{me} C. Dervenn, qui ne
se représentait pas. Les autres membres sortants étaient :

M. Jean Le Corguille, M. Henri Maho, M.J.-P. Quiguer qui se représen-
taient et ont été réélus.

Le nouveau conseil se compose donc de :

M^{me} Marie-Claire Borde, M. Henri Maho, M. Joseph Danigo, M. Jean-Claude Pierre,
M^{me} Françoise Mosser, M. Albert Degez, M. Yves Robic, M. Jacques Fraval de
Coatparquet, M. Roger Le Meur, M. Paul Mazé, M.J.-Paul Quiguer, M. Gilles
Rihouay, M. Jean Le Corguille, M. Michel Plé, M^{me} Marie-Madeleine Martinie.

L'assemblée publique s'est tenue ensuite dans la salle du Conseil Gé-
néral du Morbihan.

M. Henri Baudequin, Préfet du Morbihan, ne pouvait assister à l'as-
semblée tout entière. Il fut représenté en début de séance par M. Durantou,
secrétaire générale de la Préfecture. M. Julienne délégué régional du ministère
de la Qualité de la Vie, MM. Renié (DDE), Nungesser (DDA), Fratti (Services
des Mines et de l'industrie), Cabinic et Guillas (DDASS), Chenevez (EDF), M^{me}
Le Garrec (bureau de l'environnement à la Préfecture), M. Hurel (Affaires Ma-
ritimes), M. Orain (Pt de la SATMOR), M. Kergeris, Conseiller Général, maire
de Plouhinec, Le Bec, maire de Ploerdut, du Hergouet, maire de Guégon).

M. Christian Bonnet, Ministre de l'Agriculture

M. Le Cabellec, député-maire de Plouay

M. Le Montagner, sénateur-maire de Guidel

M. Rémilly, maire de Larmor

M. Le Coq, maire d'Arzon

M. Cavallé, inspecteur régional des sites

M. Golvan — M. Carbillat, maire de Quiberon

M. Le Portz, maire de Saint-Pierre-Quiberon et M. Jarno, maire de Camors
étaient excusés.

Parmi les journalistes qui assistaient à la séance on remarquait à côté
des représentants des journaux locaux : M. Chancelier de Presse-Environnement,
Marc-Ambroise Rendu du « Monde ».

Comment ne pas remercier particulièrement ces deux derniers qui fai-
saient le voyage exprès pour l'UMIVEM ? Chacun d'eux fera de notre assemblée
un compte-rendu qui mérite d'être lu (voir Presse-Environnement N° 215 du
10.12 et le Monde du 22.12.76).

La présidente ouvrait l'assemblée par un discours dont voici de larges
extraits.

DISCOURS DE LA PRESIDENTE

* ...L'Administration, de plus en plus, cherche le dialogue avec les asso-
ciations, M. Julienne ne m'écrivait-il pas au mois de février : « La loi du 11
juillet 1975 a modifié la composition des commissions communales de re-
membrement en prévoyant la nomination d'une personne qualifiée pour les
problèmes de protection de la nature.

Ces personnes doivent avoir des connaissances satisfaisantes dans le
domaine de la zoologie, de la botanique, de l'écologie animale ou végétale,
et avoir une assez bonne connaissance pratique du milieu naturel dans la
commune où elles pourront être appelées à participer aux travaux des com-
missions. Mais il faut d'autre part que ces personnes soient tout à fait indé-
pendantes des intérêts en cause ».

Une telle demande ne suggère-t-elle pas que le gigantesque travail de
remodelage de la campagne française ne peut plus se décider sans que soient
consultés, non pas seulement les usagers comme cela se fait depuis le
début, mais ceux qui se sont donné pour mission de défendre les biens in-
temporels. Malgré l'opposition de certains de nos adhérents qui ne croient
pas à la collaboration des associations avec l'Administration, nous avons ré-
pondu oui et avons suivi des stages. Faut-il penser qu'aucun remembrement
n'ait plus été décidé depuis dans le Morbihan ? Car aucun d'entre nous n'a
jamais été convié à aucune commission.

Or, on nous dit qu'à Tréhorentec, à Néant-sur-Yvel, à Guer on a encore
fait beaucoup de destructions inutiles. Aussi comment ne pas s'inquiéter du
remembrement de Béganne, de Landévant... et d'autres communes.

Pour Nostang, nous avons déjà vu que nous ne nous trompons pas en
pensant que le travail que nous avons fourni (un plan des chemins à conserver
et à prolonger, plan donné deux ans à l'avance) n'avait servi à rien.

En venant je voyais de la route la chapelle de Legevin jusqu'ici abritée
par des arbres qui entouraient le village. Le talus a sauté, le chemin creux
aussi. Gênait-ils vraiment la culture ? Des destructions aussi gratuites sont
vraiment désolantes pour ceux qui aiment la nature. On nous répondra : « Il
faut que les agriculteurs vivent ». Nous savons bien que l'on ne peut conserver
partout à la campagne le visage qu'elle avait jusqu'à présent ; certains amé-
nagement sont nécessaires. Nous l'avons dit et redit : nous n'avons rien
contre le principe du remembrement mais nous posons une fois de plus cette
question : « Faut-il, au nom d'une rentabilité peut-être illusoire, démolir tout
un cadre de vie ? » Il faut que les agriculteurs vivent mieux — Oui, mais
vivront-ils mieux quand le paysage, fait par leurs ancêtres, sera complètement
banalisé ?

Eux aussi ont le droit d'aimer ces biens Intemporels, que la majorité
des électeurs ne connaissait guère jusqu'à ces dernières années, et que le
législateur commence à reconnaître comme précieux, mais que personne n'a
encore complètement définis. J'allais ajouter : Dieu merci, car les définitions
venues d'en-haut trop rapidement peuvent manquer de réalisme. Le bien com-
mun, en ce qui concerne l'environnement c'est sur le terrain qu'on le perçoit,
à l'échelon de la commune ou du terroir. Là les problèmes se posent dans
le concret, les problèmes économiques sont mêlés aux problèmes écologiques

et esthétiques et l'on sent qu'il faut pour les comprendre les regarder de plusieurs points de vue.

Cela est aujourd'hui si bien vu en haut-lieu que le Président de la République lui-même considère les associations comme un élément important de la vie nationale. Quant à nos élus, sur le plan régional, ils ont approuvé récemment (à l'unanimité) un texte si remarquable que je ne résiste pas à l'envie de vous en lire des passages :

«...L'existence d'une vie associative est un point dont on ne peut faire abstraction, et le fait que les associations soient en France six fois plus nombreuses que les communes témoigne qu'elles répondent à des besoins réels. Le meilleur moyen de les amener à avoir une vision claire de l'intérêt général et à s'y conformer est de les traiter en partenaires en les informant, en facilitant leur tâche et en les associant à la vie publique dans certains secteurs. Plus précisément, il paraît souhaitable, pour développer leur sens des responsabilités, que les contacts soient pris dès le premier stade de l'élaboration d'un projet et maintenus par la suite au cours des discussions en commission. Ainsi, les municipalités des communes maitresses d'ouvrage pourraient-elles se trouver confortées dans leur dialogue avec les maitres d'œuvre à tous les stades de la réalisation des travaux.

De même peut-on espérer des résultats satisfaisants des nouvelles dispositions législatives facilitant l'exercice de l'action civile par les associations en cas d'infraction portant préjudice aux intérêts collectifs qu'elles ont pour objet de défendre.

On verrait bien, en outre, au niveau des cantons par exemple, la création de commissions permanentes du cadre de vie auxquelles seraient admis des représentants d'associations. Ainsi pourraient être **désarmés** ou **atténués par le dialogue** un bon nombre de conflits susceptibles de nuire à la sérénité de la vie locale ».

Qu'un pareil langage ait été approuvé par les élus régionaux est extrêmement réconfortant. Nous savons que bien des associations manquent de largeur d'esprit, que d'autres ont des intérêts étroits, que d'autres enfin (ou parfois les mêmes), n'ont qu'une idée fort vague de ce qui est possible. Tous ces reproches nous les avons entendus, nous les entendons encore. Nous en reconnaissons le bien-fondé, mais nous voudrions qu'en face, c'est-à-dire dans l'administration et les municipalités, on nous considère comme des interlocuteurs possibles.

Quand je dis « nous voudrions », je parle d'une façon générale, car dans le Morbihan c'est souvent ainsi que les choses se passent : élus locaux et administration, en particulier dans l'Ouest du département nous font notre place en maintes circonstances, dans les travaux préparatoires aux décisions. J'en remercie M. **Bernard**, Sous-Préfet de Lorient qui ne perd pas une occasion de nous associer à ses soucis (et Dieu sait s'il se soucie des dunes, par exemple).

J'en remercie également l'Equipement et les municipalités (de Plœmeur, de Larmor, Port-Louis, de Kervignac, d'Inzinac, de Quiberon, de Saint-Pierre-Quiberon, de la Trinité). Nous savons très bien que nous sommes embêtants ou que nous risquons de l'être (quand nous demandons qu'une route ne passe pas sur la plage par exemple). Nous savons très bien (et là je sais de quoi je parle) que nous ne sommes pas aussi compétents qu'il le faudrait. Pour un peu je dirai que notre spécialité c'est de n'en avoir pas...

NOS SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

A la fois désintéressés et profondément intéressés, il peut nous arriver d'apercevoir des aspects de la réalité qui échappent aux spécialistes.

J'ajouterai d'ailleurs que chaque séance de travail est pour nous l'occasion d'apprendre quelque chose et que la DDE et la DDA contribuent ainsi conjointement goutte à goutte à nous donner cette compétence qui nous manque. Je parle là particulièrement pour ceux d'entre nous qui sont appelés à participer aux POS. Et ici puis-je demander que nous soyons systématiquement invités à ces réunions de POS et aux réunions sur le schéma d'aménagement du littoral, et cela partout dans le Morbihan ?

Nous serons ainsi plus nombreux à découvrir la difficulté du travail de l'administration et la complexité de la tâche des maires. Cela ne nous amène-t-il pas à cette société de concertation dont nous savons bien qu'elle est la seule réponse à la vague de contestation et de dénigrement qui déferle aujourd'hui sur tous les responsables ?

Mais ce n'est pas seulement à propos des POS que l'on peut travailler dans cet esprit. Le travail fait par le syndicat intercommunal du Scorff est la preuve. Pour sa part l'UMIVEM a voulu profiter de ce que l'attention est attirée sur le Scorff pour montrer qu'un fleuve et sa vallée font tout. Tandis que **J.-C. Pierre** et les amis de l'APPSB nettoyaient la rivière nous faisons porter notre effort sur la vallée tout entière.

Nous voulons rendre aux gens de la vallée du Scorff la fierté de leur terroir et le goût de l'entretenir. Faire prendre conscience aux gens de la ville de la proximité de richesses dont eux aussi doivent se sentir responsables, puisqu'ils en jouissent.

Nous avons organisé un concours de photographies sur les thèmes suivants : « Vallée du Scorff d'hier et vallée du Scorff d'aujourd'hui ».

L'une de nos adhérentes, Mlle **Delalay**, a fait sur la vallée un montage de photographies en couleur merveilleux qui mériterait d'être largement connu, en particulier par l'intermédiaire de la TV. Nous l'avons utilisé au cours de la soirée qui clôturait une de nos journées des chemins. Les chemins et sentiers en effet se sont trouvés au centre de nos préoccupations pendant plusieurs mois. Il me semble que dans ce pays où les petits chemins ont eu une telle importance sociale, il fallait non seulement en garder un grand nombre, mais encore leur rendre vie.

Nous avons commencé dès juin 1975 à repérer sur le terrain et sur la carte ces anciens chemins. Puis nous avons établi, en accord avec l'administration et les municipalités quelques circuits possibles pour des promenades longues ou courtes. Mais le plus dur restait à faire : rendre réels, ailleurs que sur le papier, des circuits. Cela signifiait partout un gros travail de débroussaillage et en certains endroits beaucoup plus que du débroussaillage car il fallait abattre et enlever les arbres. Ce travail eut été impossible sans l'aide des cultivateurs qui vinrent nombreux prêtant leur matériel aussi bien que leurs bras, et sans l'aide de M. le Maire de Ploerdut sur la commune de qui nous opérons.

Grâce à eux et aux très nombreux bénévoles citadins, nous avons pu rendre à la promenade des circuits longs ou courts qui totalisent 9 kms.

Nous avons, en le faisant connaître par un dépliant, inauguré ces circuits le 4 juillet. Et nous avons terminé la soirée par la remise des prix du concours de photos, le montage de Mlle **Delalay** sur le Scorff et le remarquable spectacle de **Bernard de Parades** sur les Heures des Rohan.

Nous n'estimons pas avoir terminé notre travail.

Des équipes se forment pour continuer le repérage et le nettoyage des chemins. Elles travailleront un week-end par mois. Nous souhaitons pouvoir faire un dépliant concernant les circuits relevés dans toutes les communes de la vallée de Scorff.

Nous espérons pouvoir aussi réaliser un film sur l'architecture traditionnelle de la vallée. Nous demanderons à **Bernard de Parades** d'y glisser des images sur les métiers, le costume, les danses et de sonoriser cela de musique du cru. Il y aurait là une sorte de petit musée vivant susceptible croyons-nous de participer à la rénovation rurale.

Ce musée vivant est encore pour le moment un rêve. Mais il en est d'autres rêves que nous avons commencé à réaliser : ainsi une plaquette sur la restauration de maisons paysannes morbihannaises. C'est M. Degaz qui l'a rédigée et illustrée. Personne n'aurait pu le faire mieux que lui. Il nous reste maintenant à faire éditer cette brochure. Mais vous devinez où le bât blesse... Nous souhaitons être aidés par les organismes à qui la brochure rendra service. Et nous sommes convaincus qu'une telle brochure rendra des services dans la lutte contre ce que l'on pourrait appeler « le gaspillage architectural » que nous déplorons tous.

Nous avons participé à des stages, accueilli des groupes étrangers, fait des causeries auprès de divers organismes, participé à des expositions, sillonné les routes. Mais que de choses nous aurions dû faire que nous n'avons pas faites ! Ainsi nous n'avons pas trouvé le temps d'aller jusqu'à Beauregard en Cléguérec pour tenter de sauver le manoir... que l'on vient d'abattre. Nous avons laissé détruire maintes belles maisons anciennes dont les pierres n'ont même pas été récupérées. Nous avons laissé combler des marais... Nous avons laissé crouler des chapelles. Non vraiment nous n'avons pas fait tout ce qu'il fallait faire. Nous avons fait ce que nous pouvions faire. Qui trouvera le temps d'aller jusqu'au Saint pour essayer d'en sauver le cimetière ? Serons-nous aussi assez persuasifs pour éviter la démolition de la prison d'Auray ?

Le bénévolat a des limites, des limites de temps, des limites d'argent parce que nos bourses ne sont pas inépuisables. Il m'est difficile, et pour cause, d'insister beaucoup là-dessus, mais vraiment certains de nos membres en arrivant à négliger leur famille, à user leur santé, et je ne parle pas de ce qu'ils dépensent pour les associations. Il faudrait être plus nombreux à travailler, plus nombreux à cotiser.

A ce propos, j'ai à vous signaler de nouvelles adhésions, celles de :

- La section morbihannaise de « Maisons Paysannes de Bretagne »
- L'association des « Amis de Port-Navalo »
- L'association des Amis de la chapelle Sainte Madeleine.
- L'association des Amis du musée de la Mer pour l'Atlantique
- Les Amis de l'Île d'Arz
- à signaler aussi l'organisation des branches de l'UMIVEM :
- Celle qui s'intéresse aux chemins de campagne à découvrir, à nettoyer, à entretenir, celle qui s'intéresse aux chemins côtiers et qui dépend des

Amis des chemins de ronde, qui fait en Bretagne un travail si remarquable. (Partie sud de 5 km).

L'an dernier à pareille époque nous déplorions la mort de notre ami **Gérard Verdeau** dont l'association Breiz-Santel a donné un tel exemple de générosité. Nous avons aujourd'hui la joie de vous annoncer que son association vient de renaître. Souhaitons-lui de garder ce qui faisait la marque de Breiz-Santel, c'est-à-dire une assise populaire. Les associations s'occupant d'architecture sont souvent animées surtout par des gens de niveau culturel assez élevé, selon les normes traditionnelles de la France. **Gérard Verdeau**, avec son air de ne pas y toucher, avait réussi à intéresser aux monuments religieux bretons des personnes de toute autre origine : des gens de culture bretonne à qui il rendait la fierté de leur patrimoine, mais d'autres aussi très inattendus parfois. Nous souhaitons que de nouvelles équipes se créent dans cet esprit. C'est aussi ce que souhaite sa présidente-fondatrice, Mme **Claude Dervenn** qui regrette de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui et qui m'a chargé de vous le dire.

M.-C. Borde.

LE PROGRAMME DES ETAPES MUSICALES

MUSIQUE ET VIEILLES PIERRES EN MORBIHAN.

- 7 juillet : Pontivy : Château des Ducs de Rohan.
 - 8 juillet : Merlevenez : Eglise Notre-Dame de la Joie. Atelier Musique de Ville d'Avray, direction : **Jean-Louis Petit** (Telemann, Bach, Mozart).
 - 12 juillet : Quiberon : Eglise Paroissiale. Ensemble Instrumental de Bretagne, Direction : **James Moreau**. **Eric Heidsieck**, piano.
 - 15 juillet : Merlevenez : Eglise Notre-Dame de la Joie. Groupe Instrumental de Musique Médiévale et de la Renaissance. « Dancieries » (Osaka).
 - 21 juillet : Merlevenez : Eglise Notre-Dame de la Joie. **Joël Forgues**, clavecin — **Bernard Huneau**, flûte.
 - 22 juillet : Merlevenez : Eglise Notre-Dame de la Joie. **Joël Forgues**, clavecin — **Barry Hayward**, flûte.
 - 26 juillet : Gestel : chapelle de Kergornet. **Ako Ito** — **Henri Dorigny**, guitares.
- Sous toutes réserves :
- 27 juillet : Quistinic : place du Hameau. (repli prévu en cas de mauvais temps). **Ako Ito** — **Henri Dorigny**, guitares.
 - 28 juillet : Pontivy : château des Ducs de Rohan.
 - 29 juillet : Merlevenez : Eglise Notre-Dame de la Joie. Quatuor à Cordes Panocha (Prague). (Haydn, Mozart, Beethoven, Smetana).

Renseignements et Réservations : **Les Etapes Musicales**, B.P. 02, 56830 Gestel.

LOI SUR LA PROTECTION DE LA NATURE

M. **Julienne** analyse en la commentant la loi du 10 juin 1976 sur la protection de la nature (ce texte que l'on peut se procurer à l'imprimerie du J.O., 70, rue Desaix, 75732 Paris cedex 15. 0,50 F + Port (CCP 90 43 13 PARIS) a pour N° le 76160 des textes d'intérêt général).

« Cette loi dit M. **Julienne** a été fort critiquée, mais elle constitue un progrès énorme car elle ne limite plus le champ de la protection à des cas limites exceptionnels. A partir du moment où les ressources naturelles et les équilibres de la nature sont officiellement considérés comme étant d'intérêt général, on peut les invoquer contre des projets privés ou publics. La protection devient un devoir civique.

M. **Julienne** insiste particulièrement sur l'article 2 qui concerne la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages qui par leur importance ou leurs incidences sur le milieu naturel peuvent porter atteinte à ce dernier. Les études préalables à de tels projets doivent désormais comporter une étude d'impact permettant d'en apprécier les conséquences. Le contenu de l'étude d'impact qui comprend au minimum une analyse de l'état initial du site et de son environnement, l'étude des modifications que le projet y engendrerait et les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ». M. **Julienne** fait remarquer que l'étude d'impact sera souvent faite par l'intéressé et risque donc d'être fort partielle. Le ministère de la qualité peut se saisir de l'étude d'impact.

D'autre part, si un projet important se trouvait autorisé sans étude d'impact une procédure d'urgence, sur demande de n'importe qui, peut être engagée pour obtenir un sursis à exécution.

M. **Julienne** insiste encore sur l'article 40 : les associations régulièrement déclarées et exerçant, depuis au moins trois ans, leurs activités statutaires dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement peuvent faire l'objet d'un agrément du ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement.

Les associations ainsi agréées sont appelées à participer à l'action des organismes publics ayant pour objet la protection de la nature et de l'environnement. Toute association ayant le même objet peut engager des instances devant les juridictions administratives pour tout grief se rapportant à celui-ci.

En outre, les associations agréées peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux articles 3, 4, 5, 6, 7, 18, et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elles ont pour objet de défendre.

M. **Julienne** conclut en disant « par cette loi nous sommes ramenés à une notion de l'économie beaucoup plus saine. L'intérêt économique ne se confondra plus avec l'intérêt financier ».

DIALOGUE ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES ASSOCIATIONS

M. **Beauseigneur** demande quand paraîtront les décrets d'application.

M. **Julienne**. La loi fait la navette entre le ministère pilote et les autres, les décrets devraient paraître avant la fin de l'année.

UN MUSEE DE LA MER

L'Amiral **Dischamps** nous annonce la création à la citadelle de Port-Louis d'un musée de la mer pour l'atlantique. C'est un bel exemple de mise en valeur esthétique du Morbihan. La citadelle est très belle.

« C'est en 1970 que, sur la demande du Ministre de la Défense, on a décidé de créer dans la Citadelle du Port-Louis un musée national évoquant la vie passée et le présent des Marines :

Marine Nationale, Marine Marchande, Marine de Pêche et Marine de Plaisance

et les activités passées ou présentes de tous les services et organismes ayant un rapport avec la Marine (Phares et balises, sauvetage etc...)

Le projet comprend trois parties :

Remise en état de l'ancienne citadelle du Port-Louis et aménagement d'un musée à terre, aménagement du terrain des Pâtis situé du côté « terre », construction et aménagement d'un musée flottant dans l'anse dite de la Brèche.

La première partie est commencée depuis deux ans grâce à l'intervention de la Marine Nationale (à qui appartient la citadelle) du Génie d'Angers, des Monuments historiques et à des dons d'organismes ou de particuliers.

C'est en 1976 (grâce à un plan de travail, à un plan financier et surtout grâce aux premiers crédits venus en particulier du Ministère de la Défense) que les choses ont vraiment commencé. C'est aussi en 1976 que s'est créée une Association des Amis du musée de l'Atlantique, dont le Président est M. **Achille Fould** et le vice-président, le Commandant **Bayle**, Directeur du musée de la Marine à Paris.

M. **Christian Bonnet**, dont l'activité et la conviction nous ont beaucoup aidés, est membre du Conseil d'administration.

Il est important pour la culture dans le Morbihan de faire connaître ce musée où nous espérons recevoir tous ceux qui s'intéressent à la mer et aux bateaux.

On peut nous demander la brochure que nous avons fait éditer à ce sujet, et aussi les prospectus destinés à faire connaître la Citadelle du Port-Louis ».

A LARMOR

M. Y. Peigné s'inquiète de ce qu'un promoteur veuille construire juste en face de la citadelle du Port-Louis sur la pointe de Toulhars un immeuble occupant au sol 38 % de la surface de la pointe.

De l'avis général pareille construction serait un désastre esthétique.

On fait remarquer que cet immeuble les pieds dans l'eau contre-violerait aux dispositions de l'instruction du 4 août. M. Renié qui est de cet avis rappelle cependant que l'instruction qui n'est pas une circulaire donne des ordres aux administrations mais ne s'oppose pas aux tiers.

Lorsqu'il s'agit d'un permis de construire ce n'est donc pas la DDE qui peut agir. M. Renié indique cependant que la DDE fait une sorte d'étude d'impact avec photomontage, etc...

Ce qui rassure l'association, c'est un propos de M. Christian Bonnat rapporté par l'Amiral Dischamps : « Il est vraiment impossible de laisser faire une chose comme celle-là ».

A QUIBERON

M. Le Meur de Port-Haliguen s'inquiète des nuisances et dangers actuels de l'aérodrome de Roch-Priol. Il est donc, dit-il, contraire à l'Utilité Publique d'accroître l'emprise de l'aérodrome.

Il s'inquiète aussi de certaines dispositions du POS de Quiberon. L'une des voies prévues par le POS est large de 14 m et elle aboutirait à la zone industrielle portuaire et devrait nécessairement passer sur des terrains gagnés sur la mer, ce qui est interdit par les Instructions ministérielles. D'autre part, pour désenclaver Port-Maria, il est prévu une voie souterraine sur le domaine maritime qui supprimerait une partie de la plage sur une trentaine de mètres.

M. Renié répond qu'à Port-Maria le projet n'est pas définitif mais la voie s'impose pour désenclaver le port.

Mme Borde : « Le principe n'est pas bon car le domaine public maritime est atteint ». « Faites vos observations, répond M. Renié mais n'oubliez pas qu'il s'agit à la fois de façade maritime et d'urbanisme. Dans les milieux urbains existants il faut bien aménager le cadre de vie, même si l'on veut ailleurs protéger la nature. Pour ce qui est de l'aérodrome, je suis d'accord avec M. Le Meur, il faut accroître la sécurité et non la circulation ».

A L'ILE D'ARZ

Les « Amis de l'île d'Arz » par la voie de M. B. Gloor s'inquiètent des projets de lotissement.

« L'île est une petite commune d'environ 300 hectares. 300 habitants l'hiver, 1.000 habitants l'été. La population diminue lentement. Aussi le maire qui veut éviter la mort de l'île pense-t-il faire des lotissements pour attirer du monde et fixer une population nouvelle. C'est une idée séduisante, à première vue, mais qui à nos yeux a de gros inconvénients.

Les lotissements risquent d'amener un déséquilibre saisonnier néfaste pour la population, les commerces et le fonctionnement d'une éventuelle station d'épuration.

La pollution s'aggrave : gros problème dans le golfe. Le terrain de l'île est argileux et au-delà d'un certain nombre de maisons supplémentaires il est hors de doute qu'une station d'épuration s'impose, sinon les eaux usées ne s'infiltreraient pas et se répandent sur les côtes.

Enfin la Protection des Sites peut intervenir radicalement, car des lotissements sur une petite surface ne peuvent que gâter le paysage, surtout, comme c'est le cas ici, un paysage très horizontal, donc particulièrement fragile.

Nous savons que pour les maires l'aspect social immédiat des questions apparaît comme le plus important. Une association comme la nôtre a, au contraire, pour vocation de préserver ce qui à long terme est la vraie richesse de la Bretagne. C'est pourquoi nous nous permettons ces critiques que nous voulons constructives.

Il faudrait donc, nous semble-t-il, renoncer à ces lotissements, mais il faut faire vite. Les quelques fermes de l'île vont disparaître sous peu (paysans âgés, sans enfant pour prendre la succession) l'un d'eux a mis sa ferme en vente (Kermoël). Un promoteur est sur l'affaire avec projet de lotissement : 100 maisons, chiffre ramené à 56 par la Préfecture. Un deuxième fermier a l'intention d'en faire autant : projet de lotissement d'un champ pour 36 maisons. La Mairie a donné son accord pour le premier, est très réticente pour le deuxième (en vertu du POS). Pourquoi accorder à l'un et refuser à l'autre ? Ce sont les deux, qu'il faudrait, pensons-nous refuser, sans refuser les maisons individuelles. Le rythme actuel est suffisant pour l'équilibre du pays.

M. Durantou rappelle que la Commission des Sites a refusé son accord et que la Préfecture propose un POS, tout dépendra de la municipalité. Entre l'administration et les élus locaux on diverge parfois sur les moyens mais le but est le même : que l'île vive à longueur d'année.

PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

La parole est ensuite au Chanoine Danigo qui rend hommage à tous ceux qui se mettent au travail pour sauver des chapelles :

« Tantôt les paysans et les artisans du village ou des environs comme à Trémer en Marzan, à Saint-Hamon de Plescop, à Locadour de Kervignac, à Lambézégan de Languidic et ailleurs se mettent au travail sans plus de formalités, tantôt les habitants du quartier s'organisent en comité comme au Moustoir en Malguénac : parfois ils constituent une association déclarée : à Saint-Eloi de Guern, à la Madeleine de Carnac. Habituellement une petite fête populaire finance les achats de matériaux indispensables. D'excellent travail a été accompli de cette manière et sans frais pour la collectivité.

Mais çà et là des erreurs sont commises : on démonte un retable, on démolit une charpente ancienne, on accuse exagérément des joints de maçonnerie, on empâte d'un enduit disgracieux...

Ces édifices, la plupart du temps sont du domaine public. Ne pourrait-on pas envisager un organisme-conseil qui fournirait les directives essentielles, tout en laissant libre cours à l'initiative des intéressés ?

Dans le Morbihan un gros effort a été entrepris, depuis plusieurs années déjà par les collectivités publiques : communes, département, Etat, pour inventorier, classer, restaurer, remettre en valeur le patrimoine artistique. J'ai entre les mains le rapport d'activité de l'architecte départemental des Bâtiments de France pour l'année 1975. Le tableau des travaux accomplis, en cours ou projetés est impressionnant.

Mais j'avoue que le profane que je suis se perd un peu dans la complexité des situations : édifices privés, édifices communaux, départementaux, nationaux, monuments classés, inscrits, répertoriés...

Dans la diversité des sources de financement qui souvent d'ailleurs se conjuguent : conseils municipaux, conseil général, affaires culturelles, rénovation rurale, soutien à l'économie,

Dans la multiplicité des organes de gestion et d'exécution et de contrôle : conservation régionale, architecte des Monuments historiques, Agence des Bâtiments de France, avec toutes les interférences qu'apportent encore les questions de mobilier.

Je pense n'être pas seul à m'égarer dans le labyrinthe et bien des usagers ne savent au juste à quelle porte frapper quand se manifeste un besoin ou que surgit une difficulté. Le chemin qui desservait la chapelle de Lezurgan, en Plescop est barré par un particulier ; le pâti de la chapelle Saint-Jean à Questembert a été englouti dans le remembrement, la chapelle Saint-Germain de Langonnet est devenue subrepticement propriété privée, vers 1912, et le nouveau cadastre de 1959 semble homologuer cet état de fait. A qui recourir dans tous ces cas ?

On aimerait une notice qui présenterait brièvement et clairement les divers organismes qui constituent l'administration locale des Beaux-Arts et leurs compétences respectives. Je suis persuadé que les maires, les recteurs et diverses associations y trouveraient leur compte. J'ajoute qu'il serait utile pour l'UMIVEM d'avoir communication du rapport annuel de l'architecte départemental. Le document n'a rien de confidentiel puisqu'il est présenté publiquement devant le conseil général.

Je n'annoncerai rien de neuf en disant que le grief qui revient le plus souvent au sujet des travaux entrepris sous le contrôle des Beaux-Arts, c'est la lenteur de leur exécution. L'année dernière, je signalais le morceau de toit resté inachevé à Saint-Nicolas de Pluméliau et qui laissait, exposés aux intempéries la pignon oriental nouvellement restauré et les sablières du chœur. Depuis la brèche a été colmatée, c'est parfait mais il a fallu attendre plusieurs années. Les vitraux de Notre-Dame de Quelven en Guern et de Notre-Dame des Fleurs en Languidic ont disparu dans l'incendie de l'atelier de M. Hubert de Sainte-Marie, où ils étaient entreposés depuis plusieurs mois. Etait-il utile de les déposer avant que ne fût acquis le financement du travail ou que l'artiste ne fût en mesure de l'accomplir ? Le recteur de Guern signale en outre que la dépose a été faite sans qu'il en fût même averti.

Beaucoup de ces délais tiennent aux faibles moyens dont dispose l'Agence locale des Bâtiments de France, chargée à la fois des sites et des monuments. Si j'en crois le rapport de 1975, il a été saisi de 1.239 demandes de permis de construire venant de particuliers, de 171 de l'EDF, de 21 demandes concernant des carrières, de 27 demandes de terrains de camping. Etudier tous ces dossiers avec les déplacements que cela exige est tout simplement affolant. Comment cette administration pourrait-elle encore suivre de près tous les travaux aux multiples monuments civils ou religieux ? Il faudrait au moins un architecte pour les sites et un autre pour les édifices.

Leur densité est telle que les travaux de remembrement, d'équipement d'urbanisme risquent toujours de porter préjudice à l'un ou l'autre d'entre eux. Plusieurs associations s'interrogent sur la trace de la route Rennes-Ploermel dans la région du camp de Coëtquidan. Le groupe des Sites et Monuments du canton de Questembert s'inquiète déjà de la route à grande circulation projetée pour relier Saint-Nazaire à Dinan. Il faudrait que les associations concernées soient consultées dès la première étude des travaux préparatoires. Quand les bulldozers entrent en action, c'est trop tard.

Et pour terminer qu'il me soit permis de verser un pleur sur la Caserne des Trente, disparue, dans l'indifférence générale, après une timide et tardive intervention des Amis de Vannes. Dans les villes, les monuments anciens sont souvent plus ignorés et plus méconnus que ceux des campagnes. Cet ancien couvent de la Visitation était un bel édifice datant du Grand Siècle et méritait un meilleur sort. Ailleurs on a su moderniser et adapter intelligemment de telles constructions. Puisque la caserne de gendarmerie nécessitait un agrandissement, pourquoi ne pas se servir de ce bâtiment qui appartenait à l'Armée ? Il ne reste plus que les arcades du cloître, vestiges aussi solitaires que les colonnes de Palmyre et qui n'ont pas plus de signification que les arbres, épargnés on ne sait pourquoi, dans les étendues désertes du remembrement. Puisse au moins cet exemple servir de leçon afin d'éviter semblables erreurs à l'égard d'autres monuments tels que le cloître de Nazareth, l'ancienne chapelle Saint-Thomas de Guern ou la caserne Duguesclin à Auray, antique et magnifique chapelle de l'ordre disparu du Saint-Esprit !

Mlle Mosser suggère que l'on fasse la liste des monuments non encore protégés et que cela se fasse commune par commune et que chaque maire soit soigneusement informé de ce qu'il a sur sa commune en fait de monuments méritant inscription ou classement. Pour un tel répertoire là où l'inventaire n'a pas encore travaillé, la documentation pourrait être trouvée aux archives ou aux bâtiments de France. Ne pourrait-on créer une section UMIVEM qui s'occuperait de cela ?

M. Chapuy ajoute qu'il serait facile de s'entendre avec le Touring-club de France, et de faire appel à des photographes du département.

M. de Chièvres. Oui il faut agir vite pour faire prendre conscience de la valeur du patrimoine avant qu'on ne décide de le détruire.

M. Durantou fait alors remarquer que le rapport de l'architecte des Bâtiments de France est publié et qu'on y trouverait les renseignements utiles.

M. Renié, lui, tombe d'accord sur le fait que les défenseurs de l'esthétique doivent être consultés dès le début des études. Lui-même et ses collaborateurs pensent plus qu'on ne le croit à cet aspect des choses et cela dès les premières études. « L'ennui, dit-il, c'est que lorsque nous proposons par exemple plusieurs tracés de route, chaque tracé à ses détracteurs et c'est naturel ».

M. le Préfet. « C'est naturel, en effet, où ils défendent un aspect de l'intérêt général ».

M. Renié : « Les associations sont nécessaires, nous leur donnerons de plus en plus la parole ».

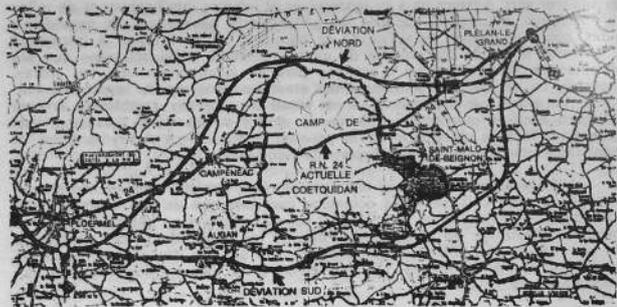
« A propos de tracé de route, dit Mme Borde, Mlle de Prunelle veut-elle prendre la parole au sujet de la route nationale 24 ? ».

UN ROUTE EN FORET DE BROCELIANDE

Mlle de Prunelé (de Campénéac) fait un éloquent plaidoyer pour la forêt : « Paimpont et Coëtquidan c'est le plus vaste ensemble forestier existant en Bretagne. A-t-on le droit de l'éventrer alors que c'est un milieu de survie pour la faune, le rossignol par exemple qui se fait si rare et a besoin de grands espaces pour vivre et se reproduire. C'est aussi un monde plein de souvenirs préhistoriques et historiques. Peut-on l'éventrer sur des kilomètres ? »

— « Quel tracé proposez-vous », demande M. le Préfet.

— Mlle de Prunelé : celui des tracés sud qui en écornant le camp de Coëtquidan couperait le moins de propriétés, car cela aussi est à considérer.



Autour du tracé actuel, les deux tracés proposés, en novembre 1976, par l'Administration, qui en étudie d'autres.

— M. le Préfet : C'est celui qui est à l'étude et l'on s'efforce de passer en limite du camp de Coëtquidan.

M. Renié : « Au départ nous n'avons pas étudié le tracé par le Nord que vous attaquez. Le premier tracé utilisait l'ancienne voie ferrée.

Mlle de Prunelé termine en suppliant les responsables du projet que ce tracé soit étudié minutieusement. « Il y a, dit-elle, des erreurs irréparables ».

MARAI, POLLUTION ET RESPONSABILITES

— M. Beauseigneur de la Trinité-sur-Mer veut à travers un cas précis de pollution poser des questions d'ordre général. A la Trinité, dit-il, un collecteur d'eaux usées (lotissement de Kervouden) se déverse dans nos marais de Kerdual. Lorsqu'il s'en est plaint, la DAS l'a renvoyé à la DDE, qui l'a renvoyé à la DAS. Laquelle proteste de son incompetence. « C'est le promoteur qui est responsable » dit-elle.

En somme l'Administration refuse de s'en mêler et considère que le promoteur n'a qu'à se retourner contre l'entrepreneur.

« Or, dit M. Beauseigneur le réseau a été approuvé... tout le monde est concerné. Ce n'est tout de même pas à un particulier d'intervenir. Moi par exemple je ne suis pas responsable de l'hygiène publique ».

— M. le Préfet : Nous pouvons notifier au promoteur que le travail n'est pas conforme et donner un PV à l'entrepreneur.

M. Beauseigneur : Un POS en cours d'élaboration pourrait-il être abandonné si un nouveau conseil municipal le désirait ?

M. le Préfet : « Oui, tant qu'il n'est pas publié ».

M. Renié : « Le POS restera prescrit ».

M. Beauseigneur s'inquiète aussi de la pointe de Kerbihan. Il voudrait qu'elle reste sauvage et garde sa lande.

M. le Préfet regrette que ces remarques ne soient pas faites aux réunions du groupe de travail du POS. « Que votre déléguée s'exprime ».

MARAI ET CONSTRUCTIONS

M. Le Bideau de la Trinité s'inquiète pour les marais.

« Le groupe de travail chargé de l'élaboration du POS de la commune a prévu la construction de 10.000 m² de surface habitable dans les Marais de Kersaline, or :

— le décret du 3 janvier 1973 interdit d'édifier des constructions à usage privé sur les terrains gagnés sur la mer.

— la circulaire de M. Chirac du mois d'août 1976 protège les zones humides.

Pourquoi ces marais ne sont-ils pas rattachés au domaine maritime comme l'ont été les paluds voisins lors de la réfection du cadastre de la commune ? Les titres de propriété qui les concernent, remontant à Louis XV, sont les mêmes dans l'un et l'autre cas.

Lorsqu'on a dévasé le port de la Trinité on a comblé avec la vase une partie des marais salants de Kerdual. Cela nous semble illégal autant que désastreux. Maintenant, si un permis de lotir les marais est accordé à un promoteur, ce sera impardonnable. En effet même remblayé, le terrain maritime n'a pas été déclassé.

Pour éviter semblable illogisme ailleurs, n'y aurait-il pas lieu de répertorier toutes les zones humides du département, d'établir une règle commune et d'en informer les associations ? ».

M. Renié répond longuement : « Il n'a pas souvent le temps de dépouiller les archives. En ce qui concerne la presqu'île de Kerdual il y faut, dit-il, un espace aéré, pas d'habitat diffus.

Pour les salines de Kerdual, le plan d'urbanisme est vieux de plus de 12 ans. Le droit de construire est extravagant, même si les Salines remblayées en 1969 ne sont plus un site écologique. Nous pensons qu'il faut un POS. Un POS, c'est-à-dire un sursis. Vous voyez donc que rien n'est décidé et qu'on peut limiter les dégâts. Quant à la question de domanialité des terrains, il va falloir faire remonter l'enquête très loin. Jusqu'à Colbert peut-être... Ne faites pas à l'administration un procès injustifié. Certaines circulaires excellentes

sont postérieures à nos erreurs. Nous souhaitons d'ailleurs la remise en eau des Salines. Cette coupure entre Carnac et la Trinité me paraît devoir être gardée ».

A BELLE-ILE

Mlle **Baron** parle du fléau des vilaines clôtures. Les arrêtés sont très bons, mais ne sont pas respectés, dit-elle.

Certaines clôtures entourent des plates-formes destinées à recevoir des caravanes, d'autres délimitent seulement un terrain. Toutes sont entravées et nuisent énormément au paysage de l'île. M. **Durantou** avait écrit aux entreprises et artisans bellilois en 1975 pour demander que cela ne se fasse plus. En ce qui concerne les plates-formes il semble que cette lettre ait été suivie d'effet, mais l'été 1976 a vu s'édifier de nombreuses nouvelles clôtures. Ce qui est grave, c'est que si certains artisans ont respecté la lettre de septembre 1975 d'autres semblent l'ignorer totalement. Comme aucune sanction n'est prise à leur encontre, ils donnent un exemple déplorable de désobéissance non punie.

Ne serait-il pas possible de rétablir l'obligation d'un permis de construire, pour l'établissement d'une clôture et de faire démolir les clôtures en infraction avec le règlement d'urbanisme ?

M. **René** confirme qu'il y a là des infractions caractérisées, mais dit-il combien de gendarmes faudrait-il ? Travaillons ensemble.

Mme **Le Guellec** de l'Union belliloise s'indigne d'une publicité mensongère au sujet d'un village à Pors-Puce de 80 à 100 maisons surplombant la station d'épuration qui déverse les résidus sur la petite plage « charmante », petite plage interdite aux baigneurs.

D'autre part, outre les clôtures disgracieuses, les plates-formes cimentées : Mme **Le Guellec** déplore les plantations de résineux très serrées qui boucheront la vue de la mer lorsqu'elles sont situées entre la route touristique et la côte, la circulation des hors-bords en bordure des plages et enfin les dérogations continuelles.

CARRIERES DE SABLE

M. **Kergeris**, conseiller général, maire de Plouhinec, qui s'inquiète des extractions de sable dans sa commune, demande où en sont les études de recherche de sable. A ce sujet, Mme **Borde** suggère que l'on fasse une étude d'impact sur l'extraction de sable en mer.

M. **le Préfet** dit qu'il n'y aura pas de report de fermeture de carrière.

LES TERRASSES DE KERJOUANNO

Mme **Delaune** explique ensuite ce que l'on peut appeler « l'affaire des terrasses de Kerjouanno ». Il s'agit d'une construction (qui à 2 m 70 de plus que ce qui est autorisé) et qui a été faite très vite au détriment des propriétés situées derrière et au mépris des promesses. La route qui dessert cet endroit

dit Mme **Delaune** devait être simplement route de corniche et de promenade. Elle est devenue route à grand trafic, si bien que 500 places de parking sont prévues tout près. Le groupe des maisons intitulé « Les Terrasses » qui devait être en contre-bas de la route a été avancé de 70 m vers la mer. Enfin leur hauteur est de 2 m 70 plus élevé que ce qui était annoncé.



Les terrasses vues de la mer

— M. **Orain**, président de la SATMOR répond qu'il y a peut-être là une erreur du promoteur.

— M. **le Préfet** admet qu'il y a un problème tel qu'il s'est déplacé pour aller voir. « Je n'approuve pas » dit-il.

Au sujet de la hauteur des constructions, M. **René** fait remarquer « qu'il importe de s'entendre sur le niveau de référence (à quelle hauteur est le sol ?) ».

UN PARKING A PORT-NAVALO

Mme **Flahaut** s'attaque ensuite au nouveau projet de parking sur la rade de Port-Navalo (nb). Ce parking situé en fond de port comblerait une importante partie de la rade, (200 m sur 42 m). L'Administration, dit-elle, a donné son accord. « Les Amis de Port-Navalo » suggèrent, à la place de ce projet contraire à la circulaire du 31-1-73 sur le domaine public maritime, l'aménagement non seulement d'un grand parking, autour de l'ancienne gare, à 300 m de là, mais celui de vastes terrains disponibles derrière le front de mer. Ils suggèrent aussi que le quartier commerçant devienne quartier piétonnier. A cela M. **le Préfet** répond que « de tels quartiers se créent uniquement sur initiatives municipales ».

Le Commandant **Martin** suggère l'établissement d'un sens unique.

NB — Dernière heure, le parking ne se fera pas.

M. le Préfet répond : « Suggérer ce genre de chose je le puis ». Et il se fait préciser que le projet contesté s'attaque au domaine maritime.

IRREGULARITES EN PRESQU'ILE DE RHUYS

— L'association pour la sauvegarde du pays de Rhuy pose ensuite par la voix de M. Mazé quelques questions :

« Comment se fait-il que l'on ne conserve pas partout les chemins côtiers et piétonniers ? ».

« Comment se fait-il que l'on prévoi des campings publics ou privés en bordure de rivage ? ».

« Pourquoi les POS ne prévoient-ils pas le recul pour les constructions qu'imposent les directives du 4-8-76 ? ».

Il s'étonne ensuite de ce que les enquêtes publiques ne servent à rien. A Arzon 35 personnes ont participé à l'enquête. Aucune de leurs suggestions n'a été retenue.

Mlle Le Garrec indique que, depuis le 1^{er} janvier 1976, une meilleure publicité est donnée aux expropriations.

Dans le même ordre d'idées, M. Mazé regrette que l'on ne rende pas public le résultat des enquêtes sur la pollution. La charge humaine de la presqu'île de Rhuy, en été, est telle que le littoral est très pollué. La station d'épuration d'Arzon implantée par la SATMOR n'est pas à la mesure de la densité de population prévue et la technique utilisée (rejet en mer) est en contradiction avec la circulaire du 10 juin : « La houle ramène, dit-il, les effluents à l'entrée du port ».

La DAS répond que cette question doit être posée au préfet.

M. Renié convient que la station d'épuration est insuffisante, mais on peut l'augmenter par tranches, dit-il.

Il répond aussi lorsque M. Mazé s'étonne de ce que la redevance d'espaces verts soit très inégalement perçue. « Nous percevons cette redevance autant que nous le permettent l'arrêté ministériel pris en 1974 et l'arrêté préfectoral qui a suivi. Toutes les constructions n'y sont pas assujetties, la loi est imparfaite ».

« Très imparfaite en effet, répondent le Commandant Martin et M. Mazé, car plus les redevances seraient élevées, plus le département pourrait acheter des bandes littorales pour les protéger ».

M. Orain signale qu'il fait partie de la Commission du Conseil Général qui s'occupe de classer les terrains en zone de préemption.

LE TUMULUS DU PETIT MONT

M. Mazé et le Commandant Martin déplorent ensuite que l'argent versé, il y a deux ans et 1/2, pour la restauration du tumulus du Petit-Mont n'ait encore servi à rien. Arzon a reçu, écrit M. le Préfet Dandé au Commandant Martin, 250.000 F pour cela. Où sont, demande M. Martin, les responsables avec qui l'on pourrait travailler ?

M. le Préfet répond : « J'ai échangé du courrier avec la SATMOR à ce sujet ? On doit faire un débroussaillage, un relevé des lieux, puis une étude des lieux, confiée aux Antiquités de Bretagne.

M. Julienne — Ne confondons pas le crédit pour le site et le crédit pour le monument. Pour le site, il faut surtout aménager le sentier piétonnier. On a pensé à un semis de pins, mais il n'est pas accepté par les Bâtiments de France. En tous cas, il faut garder les prunelliers car le Petit-Mont est une escale pour les oiseaux migrateurs ».

QUESTIONS TOUS AZIMUTS, DANS LA PRESQU'ILE DE RHUYS

M. Mazé suggère que l'on classe la chapelle de Kerners. Il demande aussi que le domaine de Truscat (s'il devait jamais être vendu) soit acquis par le Conservatoire du littoral.

Il s'étonne qu'à côté de l'église d'Arzon on ait construit des w.c. sans permis. Enfin il craint que le bruit autour de l'héliport ne devienne insupportable en été.

« Effectivement, répond M. Orain, il y a là un problème mais l'héliport n'est pas dans le périmètre de la SATMOR ».

M. Martin s'inquiète de l'assèchement des marais de Lenn-Vihan.

M. Chauvel de la SATMOR dit : « ce n'est pas à proprement parler un étang, mais une poche d'eau près de la mer qui assèche parfois et dont on va faire une zone de loisirs ».

Mme Borde pense que des études de la SEPMB ont pourtant montré l'intérêt de ce marais.

M. Martin se demande si on ne pourrait pas faire partir les vedettes des îles du Croisty, cela ferait des autos en moins à stationner à Port-Navalo.

M. Martin dit encore que l'eau manque à certains endroits.

M. Renié répond que les syndicats des collectivités locales ont des projets de barrages et de pompage.

DUNES ET MOTO-CROSS

M. Chapuy s'inquiète de la santé des dunes menacées par les moto-cross chaque week-end. « Les motos, dit-il, font fuir la faune et dégradent la flore fragile. J'ai un chantier archéologique à Kerminihy. Les jeunes passent et repassent sur son site sans que je n'y puisse rien. Il sera difficile d'obtenir des maires qu'ils prennent des arrêtés contre les enfants de leur commune. Les gendarmes se sentent impuissants ».

M. Julienne : la seule solution serait de trouver d'autres endroits à leur proposer.

M. Mercier : « Nous avons eu la même difficulté à Mohon où l'on faisait de la moto dans le camp des rois de Bretagne. Nous avons donc cherché des carrières à mettre à la disposition des jeunes ».

M. Beauseigneur : « Les promenades à cheval risquent aussi de dégrader les dunes ».

DESTRUCTIONS DE VESTIGES PREHISTORIQUES

M. Chapuy s'attriste de la destruction des monuments historiques qui ne se voient pas. Il faut des autorisations pour fouiller, dit-il, et c'est normal.

mais il n'en faut pas pour détruire, hélas. Ainsi, à Legevin en Nostang, une société privée, travaillant en sous-traitance pour la SACER, a détruit des vestiges importants, lors du remembrement. Lorsque des vestiges sont bousculés ils ne sont à peu près jamais signalés comme la loi y oblige. Cependant à Bilgroix en Arzon on a arrêté les travaux à cause de la découverte d'un cairn. Il faudrait que partout où l'on soupçonne la présence d'antiquités préhistoriques, un responsable des antiquités vienne... avant les bulldozers.

DEFRICHEMENTS ILLICITES

Mme **Borde** : En somme les sujets d'inquiétude ne nous manquent pas. Comment se défendre contre les défrichements illégitimes ? Je vous en citerai un exemple. A Elven on a exploité en coupe-rase environ 45 hectares de bois. Normalement il aurait fallu reboiser dans un délai de 5 ans. Or ces terrains ont été vendus à quelqu'un qui les a terrassés pour installer des pontons industriels.

M. **Nungesser** s'étonne qu'une telle surface ait pu être défrichée sans autorisation du ministre.

« Faites une enquête », dit M. **le Préfet**.

UNE COMMUNE OU SE POSENT BEAUCOUP DE PROBLEMES : DAMGAN

Mme **Paris**, de Damgan, attire notre attention sur les points suivants :

- le port de plaisance du Dibenn prévu dans un havre du domaine public maritime, entre une zone naturelle à protéger et la rivière de Penerf, qui fait l'objet d'un projet de site inscrit envisagé par les Affaires Culturelles. On y trouve un des rares bancs naturels d'huîtres plates. Aussi devant le risque de bouleversements écologiques d'un tel projet nous avons demandé qu'il soit procédé à une étude d'impact. Nous espérons que ce projet sera rayé de notre POS. Des aménagements aux pointes du Bile et de Kervoyal suffiraient.
- L'aménagement du Loch — 16 hectares, dont 3 hectares environ « bien sans maître ». Un étang côtier s'y trouve inséré, très apprécié des ornithologues. On envisage de créer une piscine, alors qu'il suffit de traverser la route pour trouver la mer. C'est, à notre sens, une aberration qui entraîne la destruction du milieu naturel, et menace, par une plus grande fréquentation, les dunes malmenées.
- Le marais entre Penerf et Saint-Guérin, (dit de la Croix de la Folie). Pour une utilisation communale, le petit « a » a été ajouté à la zone ND qui le concerne, englobant des terrains privés, sans raison d'utilité publique. Trouvant dans ces zones NDA ou NDB : manèges, roulottes, bars et campings, nous avons demandé que ces zones restent en ND sans adjonction de « a » ou « d » facteurs de dérèglements.

— Le surpeuplement du camping sauvage et le surpeuplement des sites de camping. M^{me} **Paris** demande des arrêtés exigeant une surface minimum des limites séparatives, des écrans de verdure, un service d'eau, et surtout des sanitaires conformes au règlement.



La Tour des Anglais à Domgan

M. **le Préfet** répond à Mme **Paris** que le POS va être révisé. Il ajoute que les associations doivent prendre conscience que ce sont les conseils municipaux qui gèrent les communes et non l'Administration. Il est parfois impossible à un préfet de passer outre à une décision du conseil municipal. C'est donc au niveau municipal qu'il faut agir surtout.

C'est aussi ce que répond M. **Cabinic** de la DAS quand Mme **Paris** insiste sur les questions sanitaires.

Quant à M. **Renie**, il promet d'étudier le dossier du marais.

LA RENOVATION DU SCORFF

La parole est ensuite à M. **J.-Claude Pierre** qui promet qu'en 1977 le Scorff sera propre de la source à l'estuaire. « En même temps que ce travail pratique fait uniquement par des bénévoles s'est joint un travail sur les mentalités des usagers de l'eau en commençant par les écoliers. Les études scientifiques continuent : des diplômés d'études supérieures se préparent sur le Scorff. Je puis déjà vous donner le résultat obtenu par ces études scientifiques. Nous supposons qu'une rivière et ses affluents forment un écosystème. Nous en avons eu la confirmation. Les truites ne naissent pas dans le Scorff, mais dans ses petits affluents. Vous pouvez lire dans le n° 21 de notre bulletin des articles qui aideront, nous l'espérons, à mieux gérer l'eau. (Ces découvertes et celles que nous ont fait faire la sécheresse et l'eau). dont nous parlerons dans notre bulletin aideront peut-être à mieux gérer l'eau). Nous avons pendant cet été fait travailler 600 jeunes pendant 15 jours.

Notre problème principal est le financement de nos efforts. Nous sommes un cas particulier de cette loi générale qui veut que l'équipement soit subventionné tandis que l'entretien ne l'est pas. Et puis, en outre, les subventions arrivent toujours très tard après avoir été décidées. Lorsque l'on travaille avec des jeunes cela rend les choses très difficiles ».

CONCLUSION DE M. LE PREFET

Avant de quitter l'assemblée, M. **le Préfet** conclut : « Même si l'Administration n'est pas toujours d'accord avec ce que vous dites, il faut maintenir de telles réunions. Il est difficile pour vous de dépasser l'intérêt local comme pour nous de voir l'impact des décisions prises, mais il faut se réjouir de voir évoquer les problèmes avec franchise et vigueur ».

AU PAYS DE BAUD

Un soir d'avril 1977, à l'appel de la Municipalité de Guénin, des amis du Mané-Gwen et de l'office du Tourisme du pays de Baud, près de quarante personnes se réunissaient à Koh-Coët en Guénin pour étudier les problèmes de mise en valeur du pays.

Une mise en valeur déjà bien en train à Guénin : le pardon de Mané-Gwen, la fête des retrouvailles, les expositions de peinture, les dédicaces de livres en sont la preuve. Maintenant on vient y travailler à la remise en état des logerons de Bot-Col (dont le n° 13 des cahiers de l'UMIVEM a déjà parlé). Une association s'est créée pour faire de ce logeron, témoin d'un passé émouvant, un mini-musée et aussi un local de réunions pour les habitants du quartier : on a lancé des idées : après-midi de crochet, réception d'autres clubs... Trois commissions bien fournies se sont mises en place aussitôt. 23 personnes y travailleront.

Et l'on a organisé avec les enseignants de la commune, un concours de dessins d'enfants sur le thème : « le logeron et ses annexes ».

Enfin on a projeté une visite du logeron par les personnes du club du troisième âge. On essaiera d'obtenir de ces personnes qu'elles parlent de la vie d'autrefois, racontent des anecdotes de leur enfance, de leur jeunesse. Ainsi on aura relié le passé au présent.

Si l'on songe que Guénin a environ 1.500 habitants, il y a de quoi admirer l'effort de culture fait par cette commune. Il semble qu'à Guénin l'on ait compris que la culture cela se fait plus que cela ne se consomme.

C'est encore Guénin que nous félicitons pour la restauration de la croix de Talnay-Guénin et la protection de la croix de Kerauffret.

Nous félicitons aussi Baud pour la restauration de la croix de Boullé. Et Pluméliau pour le travail fait sur les chapelles de Saint-Rémi Vieux Rimaison, Saint-Hilaire, Saint-Eloi, la Madeleine, Notre-Dame de la Ferrière, Saint-Nicodème.

Et nous partageons les inquiétudes des animateurs du pays de Baud concernant la chapelle Saint-Claude (ne faudrait-il pas créer bien vite une association) Et celle de Locmaria, la chapelle Neuve où les choses ne bougent guère. Tandis qu'à Saint-Jean du Poteau en Pluherlin on commence à s'activer. De même qu'à Melrand où paroisse et municipalité vont travailler en accord avec Breiz-Santel — pour la Madeleine en particulier.

Disons encore que les travaux de débroussaillage de l'Evel continuent.

Et que les gens du pays de Baud (et bien d'autres avec eux) sont pleins d'espoir en ce qui concerne la Route Verte.

Nous confions leur espoir à l'Équipement.

..

Dernière heure.

Au calendrier du Pays de Baud, pour juillet. Le détail des fêtes peut être demandé au syndicat d'initiative.

Signalons, ici, l'exposition de **Xavier de Langlais**, écrivain et peintre, du 12 au 20 juillet aux chapelles du Mané-Gwen, en Guénin. Le 17 juillet, dédicace de livres à Guénin. Du 12 au 31 juillet, ateliers et rencontres à l'Abbaye de Lanvaux.

POUR PRÉPARER L'ASSEMBLÉE 1977

Pour qui relit dans les Cahiers de l'UMIVEM les compte-rendus de nos assemblées générales, il apparaît que ce sont toujours un peu trop les mêmes personnes qui s'expriment. De ce fait, ce sont aussi les mêmes problèmes qui sont soulevés, les mêmes doléances qui reviennent. Nous aimerions pour l'automne prochain élargir notre champ de vision, c'est-à-dire recevoir des informations d'un peu partout.

Nous aimerions aussi ne plus mériter pour une fois le nom qu'un journaliste nous a donné, celui de « bureau des pleurs ». Cela serait possible si beaucoup de gens nous écrivaient pour nous dire ce qui s'est fait de bien en matière d'environnement.

Nous aimerions donc recevoir de mini-dossiers sur vos communes ou simplement sur vos villages ou vos quartiers.

Par exemple : si vous habitez la commune de... Kermarrec vous me signalerez que le manoir quasiment en ruines il y a deux ans a été racheté et restauré d'une façon très remarquable (travail d'une famille) que le placître a été diminué certes autour de l'église, mais gardé pour l'essentiel et entouré d'un muret de pierres fait avec soin (réussite de la municipalité). Qu'un élargissement de route qui grâce à une courbe astucieuse a su respecter 3 chênes centenaires (réussite de la DDE).

Mais vous déplorerez que les hêtres quasi-centenaires qui bordaient la route menant au cimetière aient été abattus sans nécessité, que le lotissement neuf soit implanté trop sur la colline ce qui détruira l'équilibre de la masse du bourg. Vous me signalerez la menace qui pèse sur une belle maison du XVI^e à l'entrée du bourg où l'on voudrait faire un parking.

Naturellement ce ne sont là que des exemples, mais tout nous intéresse, depuis les collections de boîtes aux lettres juchées sur leurs petites pattes maigres jusqu'aux lignes de poteaux métalliques des P & T qui hérissent la plus jolie de nos petites routes. Aussi bien les redressements de ruisseaux que les chapelles qui tombent, que les chemins creux remis en circulation et que les croix de carrefour délogées de la broussaille.

Si des photos peuvent accompagner vos informations, nous en serons très heureux. Les meilleurs dossiers recevront avec nos félicitations un beau livre sur la Bretagne.

Nous souhaiterions les recevoir pour le 30 septembre afin de pouvoir les utiliser pour le mois de novembre.

D'autre part nous aimerions faire un numéro spécial sur des restaurations réussies, (chapelles, fontaines, calvaires, granges, maisons de ferme, maison de bourg, manoir, etc...) même murets et chemins, si vous nous les signalez en nous donnant l'adresse des groupes ou des personnes qui se sont voués à cette tâche, vous nous intéresserez beaucoup. Ce qui nous plairait beaucoup là aussi, ce serait de recevoir un dossier accompagné de photos montrant l'avant et l'après.

Merci de nous aider.

POUR VOS PROMENADES PEDESTRES

Cinq circuits préparés conjointement par la DDA, les municipalités et les associations.
Deux circuits en presqu'île de RHUYS.
 Ces circuits permettent de voir bien des aspects de ce paysage tout en nuances.

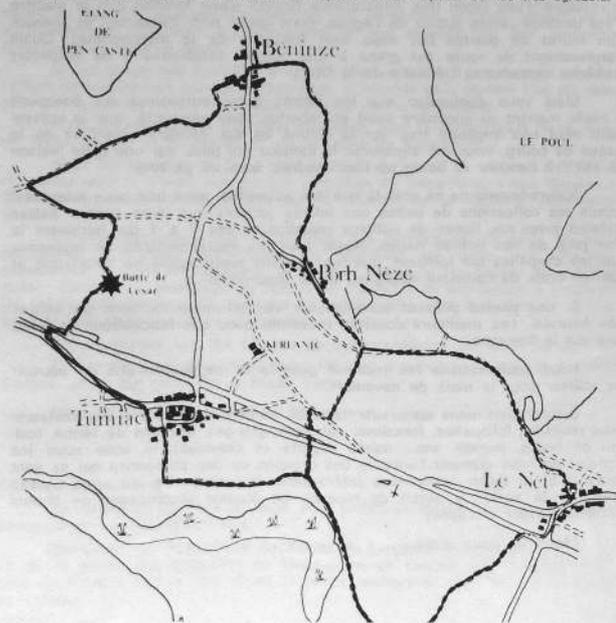
1 - La butte de César.

Le Tumulus de Tumiac, ou Butte de César vestige, de la civilisation mégalithique, est un monticule historique où selon la tradition, César a dirigé le combat naval qui opposait ses troupes aux vénètes. C'est de plus un lieu privilégié pour une vue panoramique du Golfe. Par beau temps, l'angle de vue s'étend vers l'océan, de Carnac à l'embouchure de la Loire. Au nord, on a une vue générale du Golfe avec au premier plan, d'est en ouest, le moulin de Pen-Castel, l'anse de Kerners, plusieurs îlots dont celui de la Jument.

2 - Les villages.

Le circuit de promenade traverse un certain nombre de villages qui comptent parmi les plus intéressants de la presqu'île du point de vue de l'architecture rurale traditionnelle.

- Le village de Boninze a gardé un grand cochet grâce aux nombreux ensembles de l'habitat rural des 17^{es}, 18^{es} et 19^{es} siècles, ni remaniés, ni restaurés.
- Les ensembles ruraux de Tumiac et de Parh-Nèze, sans prétention, offrent cependant quelques bons exemples d'habitat ancien en alignement derrière des jardins enclos d'un muret de granit. Ces deux villages ont un charme certain.
- Le Net est le plus beau village de la commune de Saint-Gildas de Rhuy. On y trouve neuf maisons anciennes et une vieille forge qui ont conservé leur volume et leurs ouvertures. Le village possède également quatre puits qui sont l'exemple type de ceux que l'on peut trouver dans la région. Au Nord du Net, le circuit emprunte l'ancienne voie ferrée qui longe l'anse du Poul sur laquelle on a un point de vue très agréable.



4 - Les marais de Kervert.

Cette grande étendue plate (conquise sur la mer et les marais au siècle dernier) sans une habitation, est tapissée de prairies, de vestiges de l'ancien marais et de nappes d'eau peuplées d'oiseaux. Elle est limitée au fond par la longue dune de la baie d'Abraham, à l'Est par le bois de Kervert et pour le reste par des rebords très légèrement pentus, labourés ou en lande.

(renseignements tirés du préinventaires des monuments historiques).



— Un circuit à Croix.

Chemin de ronde, partie sud de l'île.

— Et 4 circuits en pays d'Argoat, à Ploerdut.

Ploerdut est au cœur du pays Pourlet, un de ces « pays » bretons à la mentalité bien typée. Ici on est gai, vif, ouvert. On défend vigoureusement ses idées... de droite ou de gauche. On sera content de vous voir, de vous parler si vous vous conduisez en hôtes respectueux des gens et des choses.

C'est l'UMIVEM qui a eu l'idée de ce circuit. Le Syndicat intercommunal du Scorff l'y a encouragée de toutes les façons. Des bénévoles ont passé des centaines d'heures à retrouver les chemins, à les rendre utilisables. La municipalité de Ploerdut et les Ploerdutois ont participé à la chose avec ardeur. Remerciez-les en évitant d'abîmer les cultures, de casser les branches, d'allumer des feux et de laisser de votre passage la moindre trace désagréable.

Promenez-vous dans ces chemins qui montrent combien nos anciens savaient utiliser la nature en épousant ses fantaisies. Voyez comment ces chemins reliaient entre eux les villages. Voyez surtout avec quel soin ils sont construits.

Voyez en particulier l'église paroissiale, la chapelle de Lochrist, celle de Locuon, celle de Crenenan. Admirez de loin les jolis manoirs qui parsèment la campagne et les belles chaumières, toutes différentes, et souvent, hélas, abandonnées.



CINQ CIRCUITS A LA TRINITE.

Nous vous présentons cinq circuits (basés sur La Trinité) dans l'ordre croissant des durées de trajet :

1°) Le circuit côtier, qui permet de faire le tour de la pointe de Kerbihan. Durée : environ 1 heure.

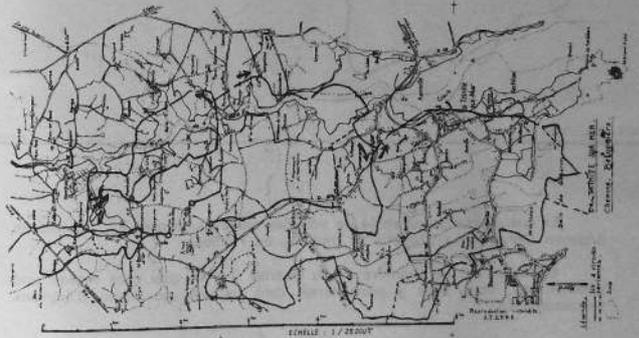
2°) Le circuit des anciens marais salants avec les villages du Quéric et de Kervinio. Durée : environ 2 h. 30.

3°) Le circuit des pinèdes et des mégalithes, par Kerguillé, Le Quéric, Kervinio, Kercado, Le Manio et le Château du Lac. Durée : 3 h. à 3 h. 30.

3 bis) Se greffe sur le précédent à Kervinio. Permet de découvrir le pittoresque village de Clouarnac au pied du Tumulus St-Michel et par Kermario et les alignements en bordure de la D. 196 aboutit au « quadrilatère » du Manio. Durée : environ 3 h. 30 à 4 heures.

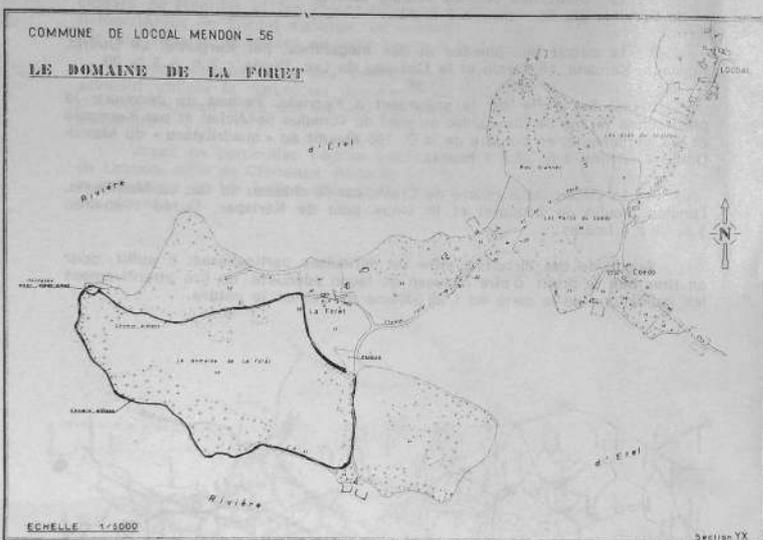
4°) Le circuit de la rivière de Crach, par le château du Lac La Madeleine, l'ancien moulin de Bequerel et le vieux pont de Kérisper. Durée : environ 3 h. 30 à 4 heures.

Aucun de ces circuits n'offre de difficultés particulières. Il suffit, pour en tirer tout le profit, d'être chaussé de façon adéquate, de lire attentivement les indications de la carte au 1/25 000ème et d'aimer la nature.



— En Rivière d'Etel.

N'oubliez pas un joli circuit pédestre dans la presqu'île du Bonheur en Locoal-Mendon. Circuit chargé d'histoire puisque vous y trouverez les caches de Cadoudal, dans un chemin creux, sauvé du remembrement grâce à la compréhension de la municipalité et de la DDA et remis en état par la DDA.



Et quand vous aurez envie de voir des châteaux, pensez à : Léhélec en Béganne, Crévy en La Chapelle et Tredion... en Tredion.

Quant au zoo de Branféré en Le Guerno, il a de quoi vous retenir une demi-journée. Vous vous y promènerez, dans le parc, au milieu d'animaux extraordinaires.



La Pointe de Toulhars, en face de la Citadelle du Port-Louis.

(photo Lasbleiz)

Directeur de la Publication : Marie-Claire BORDE